

A. VANESTE
90, Rue Nationale, LILLE
ORFÈVRES
ARGENT 1^{er} TITRE
MONTRES FINES
PARLÉ-PEUPPE ET C^o & C^o
87 500
1^{er} Marquis Françaises

Journal de Roubaix

A. VANESTE
90, Rue Nationale, LILLE
Choix le plus complet
de
BAGUES de fiançailles
JOYAUX
pour
CORRÈLES de mariage

Quarante-huitième année — N° 61.

Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX

LUNDI 2 MARS 1903.

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, la Nord et les Départements limitrophes...
Les autres Départements et l'Étranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue & TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

ABONNEMENTS & ANNONCES

A Roubaix... Aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing... Aux bureaux du Journal, rue Carnot,
A Mons... Chez M. Henri Lorange, rue de la Station,
A Paris et à Bruxelles... Chez les agents de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principales kiosques.

CHRONIQUE

LA MORT DU GABIER

La frégate amirale avait quitté San-Francisco depuis vingt jours et, ce matin-là, dans les grands calmes tropicaux, continuait, sous vapeur, sa route vers Taïti.

L'équipage était aux postes de propreté achevant, avec un profond silence, la toilette journalière de la Magicienne.

Les essieux des canonniers, les boucles des matelots de pont et les cabillots de fer des manœuvres prenaient, sous le frottement du tripoli, un éclat argenté. Leur mise en place troublait seule, de temps à autre, par des tintements brusques, la monotonie matinale, rendue encore plus sensible par la sourdine rythmée de l'appareil moteur secouant les profondeurs du navire.

Devant, sur le filot, raidi du beaupré, Jean Floch, le plus jeune des gabiers de grand mat, ayant terminé sa tâche quotidienne d'astiquage, hochait la bonite pour la table de l'Etat-Major. Au-dessous de son pieds nus se balançant dans le vide, la proue fendait l'onde et nous donnait une escorte de longs sillons liquides, d'où sortaient des myriades de poissons volants.

À l'arrière, la fumée grise de la machine plait au-dessus des gros romous de l'hélice, puis montait se perdre dans l'azur, pendant que la mer reprenait son imposante tranquillité et reflétait les rayons du grand soleil équatorial, commençant sa majestueuse ascension perpendiculaire dans l'immoibilité bleue.

Les quatre coups doubles de huit heures furent suivis du commandement inattendu de l'officier de quart : « En haut tout le monde ! »

Alors, à l'ouverture de chaque panneau, seconds-maîtres et quartiers-maîtres, le sifflet d'alarme aux lèbres, entonnent à l'unisson l'appel des matelots sur le pont.

L'amiral voulait profiter de cette matinée où la volonté était inutile pour exercer ses hommes à la manœuvre.

En un clin d'œil tous les marins furent au grand air, rotilifant à la hâte leur tenue négligée du matin. Il ne restait plus, dans l'intérieur du bâtiment, que le personnel mécanicien de quart occupé devant les four.

Jean Floch avait dû laisser les bonites en repos et était venu se ranger au pied de son mat avec les camarades.

L'appel terminé, l'officier de manœuvre commanda : « A changer les basses voiles ! » Alors on vit, rapide comme une flèche, le jeune gabier escalader l'échelle de revers, franchir les bastingages et grimper dans les grands haubans avec une agilité féline.

Sous lui, montaient les gabiers d'empointure et, à leur suite, pressés les uns contre les autres, les gens de la grand vergue formant, sur les emfilures, un véritable pyramide humaine dont Floch était le sommet.

En quelques minutes, la voile fut dégréeée et affalée sur le pont, puis remplacée par celle de redouble sortant de la soute et remplissant l'air d'une odeur de moisissure de cave.

Chaque matelot fixa sur la vergue les hautes de l'immense toile et fit la chemise en resserrant les jurettes.

Pendant ce dernier travail, Jean, d'une vigueur sans égale, tira fort sur celle du point, et le bout du filin qu'il tenait lui resta dans les mains. Alors, le malheureux perdant tout à coup l'équilibre, tournoya dans le vide et vint s'aplatir au pied du mat en faisant le bruit sourd que produit, en tombant du haut, un hamac serré.

Ce fut un moment de suprême angoisse pour tout le monde !

C'est que beaucoup parmi nous le connaissaient, ce choc sinistre, pour l'avoir entendu déjà sur d'autres navires, les jours de tempête, lorsque des grappes humaines tombaient de la mâture, éparpillées par les grands coups de vent.

D'un bout à l'autre du tillac, les yeux hagards interrogeaient avec anxiété. Quelques Bretons, n'ayant pas encore perdu toute croyance aux miracles, espéraient voir, par un hasard providentiel leur compatriote se relever tout seul et les rassurer.

Hélas ! non. L'infortuné gisait là, les membres inertes. De chaque côté de sa bouche coulait un petit ruisseau rouge, et de sa gorge sanglante sortait un râle affreux qui déchirait l'âme.

Sur l'ordre du commandant quatre solides matelots soulevèrent le plus doucement qu'ils purent, le blessé et le descendirent à l'hôpital, sur l'avant de la batterie.

Là, les infirmiers le débarrassèrent lentement et les médecins après plusieurs auscultations et minutieux examens, constatèrent qu'il avait les bras et les jambes brisés et l'épine dorsale atteinte.

Quelques instants plus tard, Jean Floch ouvrit les yeux et poussa des cris terribles. En se débattant, ses os fracassés lui reentraient dans la chair, et formaient des plaies internes qui le faisaient horriblement souffrir.

Pour lui éviter des douleurs plus cruelles on dut le lier dans son cadre. C'est ainsi qu'il resta quatre longs jours, sans pouvoir articuler une parole, jusqu'à l'heure où la mort vint le délivrer.

— X —

Pendant le cours de ses souffrances, on put voir à son chevet un vieux matelot, au visage hâlé par les grands souffles du large, bruni par les coups de soleil des pays chauds et ridé par les dures fatigues du service. C'était Kervey, le gabier de beaupré, un ancien compagnon de son père tué au Bourget, et qui l'affectionnait comme un fils. Aussi Jean n'avait-il aucun secret pour lui.

— X —

Dans la matinée du dernier jour, le vieux crut remarquer sur la physionomie pâle de l'agonisant des mouvements extraordinaires ; dans ses yeux, une supplication, une demande dernière. Il comprit.

Sans perdre un instant, il descendit au faux-pont quatre à quatre, enleva du camion le sac bien arriéré et fort propre de son ami, en desherma lamargue, y prit une boîte en bois blanc, tira le couvercle ses rainures et, sous de nombreux paquets bien ficelés, de lettres féminines non parfumées, découvrit ce qu'il cherchait.

— X —

Quant la porte de l'hôpital s'ouvrit, et que le vieux marin parut, la figure du blessé s'illumina d'un doux sourire. Kervey s'approcha de lui, et, devant tout ce que son regard contenait de désir, le souleva légèrement et mit, devant ses lèvres blêmes, un portrait souriant de jeune fille.

Jean Floch, dans un effort suprême, y déposa un long baiser, puis, laissant retomber sa tête sur le traversin, contempla longuement cette image chérie, encadrée par la main calleuse du loup de mer.

Alors une année de souvenirs charmants de visions divines vint revivre dans le cerveau du moribond.

Ce fut d'abord la première entrevue à Brest, avec Yvonne, en débarquant de la Cornille, où il vint de gagner ses galons de gabier de première classe. La promesse de se marier ensemble, au retour de notre longue campagne, d'où il comptait revenir quartier-maître, avec un fort décompte pour l'installation du ménage.

D'ailleurs, ne pouvaient-ils attendre ? lui n'avait que dix-huit ans ; elle, seize à peine.

Il revit le jour où ils étaient allés se faire photographier, rue de Siam ; elle en buste, avec sa tenue printemps de jours de fête, toute souriante dans un faux-col d'apparat comme une demoiselle riche ; lui, en pied, accoudé sur un meuble, près d'un petit trois mâts, et vêtu de sa chemise du laine neuve, sur laquelle, dans la matinée, Yvonne avait cousu de belles sardines rouges.

Puis les larmes du départ, avec l'engagement de s'écrire chaque jour, les derniers embrassements échangés.

Il se souvint de ces instants qu'il consacrait tous les soirs, au culte charmant de son souvenir, lorsque assis sur un affût de la batterie ou sur une impression du pont, selon le temps, il lui écrivait ses lettres de la journée.

Il se rappela cette joie qu'il éprouvait à l'arrivée de chaque courrier, lui apportant toujours une ou deux enveloppes bondées de plusieurs cahiers de papier très léger. Car elle savait bien se renseigner à la poste, sa fiancée, et, très souvent, l'amiral qui pourtant avait beaucoup de relations, de nombreux parents, des correspondances très suivies avec le Ministre, ne recevait rien, tandis que lui, — et nous en étions tous un peu jaloux, — lui, le pauvre orphelin, sans famille, sans ami, n'ayant au monde que sa chère Yvonne, orpheline aussi, n'était pas oublié.

Un jour, sur la rade de Valparaiso, le vague-mestre revint à bord avec une seule lettre : elle était pour lui.

Et comme il était joyeux en recevant ces longs messages, comme il grimpa lestement à sa hune les sautoirs, ces patios de mouche, dans le silence et le recueillissement de cette haute solitude, loin de tous les regards indiscrets !

Ah ! cette hune, qui échoyait en lui de si chers souvenirs, où il avait si souvent passé de longues heures en pleins mat, à relire les lettres de sa bien-aimée, il n'y monterait plus jamais ! Non, hélas ! Jamais ! car il était là, pantaloan, sur cette couchette qu'il allait quitter tout à l'heure, pour le grand voyage d'où les pauvres marins ne reviennent plus.

Chère petite amie ! qu'allait-il devenir après sa mort ?

À cette pensée, de grosses larmes vinrent aux yeux du mourant et coulèrent tristement le long de ses joues immobiles. Le vieux Kervey, sur son fondement ému, lui souleva encore une fois sa tête affaibli et présente, de nouveau, le portait à sa bouche fébrile.

Jean mit tout son cœur dans ce baiser suprême, puis ses membres se raidirent et ses yeux vagues qui, sans voir, regardaient le plafond de l'hôpital, où venait se joindre, en zigzag et en arabesques folles, les reflets de la mer toute marbrée de bouillonnements d'or, s'ouvrirent démesurément et s'immobilisèrent dans la fixité terrible de la mort.

Alors Kervey abaissa pour toujours les beaux cils bruns du martyr, posa les pouces sur ses paupières encore livides et s'agenouilla en versant sur lui des pleurs abondants.

— X —

Au moment où le pauvre enfant jetait au monde son dernier adieu, vers les deux heures de l'après-midi, dans un obscurcissement du lumière tropicale, là-bas à Brest, où il était déjà manut, il y avait, rue Fautras, une petite fenêtre encore éclairée, et, derrière ses rideaux de mouseline, une blonde jeune fille aux grands yeux bleus, occupée à remplir beaucoup de feuilles minces de papier à lettre.

C'était la mignonne Yvonne, racontant à son fiancé l'emploi de sa journée, un beau dimanche de juin, où, avec plusieurs de ses camarades d'enfance, accompagnés de leurs mères, elle était allée manger des fraises dans les champs de Plougastel, où s'était tenu, ce jour-là, le grand pardon de la Saint-Jean.

— X —

Le lendemain, on livra à l'Océan — la vaste fosse commune des hommes de mer — le corps de cette nouvelle victime du métier, tombée en faisant son devoir, morte à son poste d'honneur.

YANN NIBOR.

INFORMATIONS

UN EMPRUNT DE 250 MILLIONS

Paris, 23 février. — Le Ministre des finances a obtenu des Chambres l'autorisation d'émettre 250 millions d'obligations à court terme.

Jusqu'ici, les obligations à court terme étaient représentées par des titres de dix mille francs chacun. Il n'y avait pas de coupures inférieures. Aussi les valeurs de ce genre ne trouvaient-elles pas de placement chez les gros banquiers ou dans les grands établissements de crédit.

M. Rouvier, pour assurer le placement de ces 250 millions, a décidé de faire des coupures de 500 francs, de 1.000 francs, de 5.000 francs et de 10.000 francs. Ces obligations seront à échéance, les uns de quatre, les autres de cinq années.

L'émission se fera à partir du 1^{er} mars et les conditions en seront fixées par un arrêté ministériel.

MORT DU VICE-AMIRAL ROUSTAN

Paris, 23 février. — L'amiral ROUSTAN, préfet maritime de Brest, est mort cette nuit à Paris. Depuis trois mois, le vice-amiral Roustan, malade, découragé, avait pour ainsi dire cessé tout service et s'éloignait à Paris pour y suivre un traitement.

En Cour d'assises.

Accusé, jusqu'au jour du crime votre conduite n'avait jamais laissé à désirer... Notez bien que ce n'est pas un reproche que je vous fais !

Le vice-amiral Roustan (Germain-Albert), com-

mandeur de la Légion d'honneur, était âgé de 61 ans. Il était le frère cadet de M. Roustan, ambassadeur de France.

L'ÉLECTION SYVETON

Paris, 23 février. — Le rapport de M. Beauregard sur l'élection Syveton, conduit à la validation des opérations électorales du 2^e arrondissement.

M. Beauregard reproduit intégralement dans une annexe à son rapport toutes les dépositions entendues par la commission, notamment celles de MM. Syveton, Jules Lemaitre, Jusé et le général de Galliffet, en ce qui concernait l'affaire Dreyfus.

LE SERVICE DE DEUX ANS

Paris, 23 février. — M. Roland, auteur de la loi de deux ans, interviewé, s'est montré confiant dans les succès finaux de sa proposition votée par le Sénat, mais il a fait prévoir que la Chambre modifiera le texte du Sénat, et qu'elle empêchera le vote définitif de la loi réduisant le service avant la fin de 1904. La loi ne pourrait pas s'appliquer avant 1906.

LES INCIDENTS MILITAIRES

MESURES DE CLEMENCE

Paris, 23 février. — A l'occasion du centenaire d'Edgard Quinet, le Ministre de la Guerre livra dimanche les punitions infligées lors des incidents récents aux canonniers du 33^e, à Poitiers ; aux élèves de l'École Polytechnique, et aux soldats du train des équipages, à Nantes.

Les artilleurs revinrent à Poitiers, les élèves polytechniciens réintégrèrent l'École, où ils continuèrent leurs études, et les tringales de Nantes eurent leurs punitions levées.

LES RETRAITES DES MINEURS

Paris, 23 février. — Le groupe de la Gauche radicale, sur la proposition de M. Léon Janet, a adopté un amendement tendant à faire payer entièrement, par les compagnies minières, la somme d'un million destinée à majorer les pensions de retraites des ouvriers mineurs. On sait que, dans la loi de Finances, le gouvernement en demandait un tiers, soit 333.333 francs, aux compagnies, les deux autres incombant à l'Etat. C'est M. Janet qui a été chargé de défendre l'amendement à la tribune.

SEVERITES EXCESSIVES

Toulon, 23 février. — Le bruit court ici que l'amiral Pottier serait relevé du commandement de l'escadre de la Méditerranée, parce qu'il a assumé toute la responsabilité de la légère collision qui s'est produite entre le Gaillard et le Bourvet.

Le lieutenant de vaisseau Courtois, commandant le torpilleur 141, qui aborda un autre torpilleur dans le golfe d'Adjaccio, serait également relevé de ses fonctions.

Ces bruits produisent une vive émotion dans le monde maritime.

A LA MANUFACTURE NATIONALE D'ARMES DE SAINT-ETIENNE. — SIX CENTS OUVRIERS CONGÉDIÉS.

Saint-Etienne, 23 février. — La mesure, depuis si longtemps redoutée, sera, ce soir, un fait accompli. Six cents ouvriers de la Manufacture Nationale d'Armes seront congédiés. Il ne restera plus qu'environ 1.100. L'émotion est profonde dans la Ville. On savait du reste, que cette mesure était inévitable, depuis que la transformation de l'armement est achevée.

TROUBLES A MALTE

Malte, 23 février. — De graves désordres viennent de se produire en ville. De violentes bagarres ont éclaté entre les deux partis de Saint-Paul et de Saint-Jean à propos d'une question de paroisses que le Vatican n'a pas résolue.

Des pierres et des tuiles ont été lancées et quelques coups de revolver ont été tirés contre les partisans de Saint-Paul par les partisans de Saint-Jean. Pendant la bagarre, cinq personnes ont été blessées, dont une grièvement. La police, impuissante à rétablir l'ordre, a fait appel aux troupes. Vingt-huit arrestations ont été opérées.

DANS L'ARMÉE PORTUGAISE

Lisbonne, 23 février. — Sur l'ordre des autorités militaires, un violent d'armer le lieutenant Teixeira Malheiro. Il est accusé d'avoir été une des principales causes de la révolte d'Angelo, ayant fait subir des atrocités aux indigènes. Mais le lieutenant ne se laisse pas démonter. Il menace de faire des révélations et de prouver, pièces en main, que de très hauts personnages de l'armée font la traite des noirs dans l'Afrique portugaise.

LES CONGRÉGATIONS

Une circulaire du Président du Conseil M. Combes vient d'adresser aux préfets une circulaire par laquelle il spécifie, dans le plus menu détail, les déclarations de noms, de modifications de personnel, d'état des biens et de budget particulier que tous les établissements congréganistes reconnus doivent tenir sans cesse à la disposition des préfets et faire parapher par eux, afin que tout soit prêt pour leur exécution sommaire, lorsque le gouvernement jugera le moment venu.

LES VOTES DE M. MILLERAND

L'ancien ministre du Commerce blâmé par la Fédération socialiste de la Seine

Paris, 23 février. — M. A. Millerand a tenu, comme on sait, à crier contre les votes conformes à ceux qu'il avait émis, étant ministre, et propos de la discipline dans l'armée et de la séparation des églises et de l'Etat.

La Fédération socialiste de la Seine, à laquelle le groupe de M. Millerand est affilié, s'est émue de cela et a demandé des explications. M. Millerand est sans revendiquer la responsabilité de sa politique. Un ancien blanquiste, M. Renaudin, s'est indigné qu'un socialiste ait approuvé la mise en interdit du Nouveau manuel du soldat, édité par la Fédération des Bourgeois du Travail.

M. Millerand a répondu que ledit manifeste est un pamphlet anarchiste excitant les soldats à la rébellion, que lui, Millerand, n'avait jamais été anarchiste, qu'il reprouvait ces théories et qu'il était prêt à renouveler son vote si l'occasion se représentait. Il a expliqué avec la même fermeté, son vote contre la séparation des églises et de l'Etat, estimant qu'il s'agit, en l'espèce, d'une question d'opportunité. Finalement, une motion demandant l'exclusion de l'ancien ministre de la Fédération de la Seine, a été repoussée par 72 voix contre 62. Mais ses adversaires proposèrent alors un blâme en raison des deux votes sur la question militaire et sur la question religieuse. Ce dernier ordre du jour fut adopté par 75 voix contre 65.

M. Millerand a l'intention d'en appeler au prochain congrès national du parti socialiste. Le groupe parlementaire avait, on s'en souvient, absous M. Millerand.

CHOSÉS & AUTRES

Une pensée profonde...

— Les embarras d'argent diffèrent de ceux de voiture, en ce sens que ce n'est jamais l'embarquement qui les occasionne.

En Cour d'assises.

Accusé, jusqu'au jour du crime votre conduite n'avait jamais laissé à désirer... Notez bien que ce n'est pas un reproche que je vous fais !

Le vice-amiral Roustan (Germain-Albert), com-

Entre toutes petites filles, au parc Barbueux :
— Vous avez donc changé de bonne ?
— Maman a renouvé l'autre ; elle était trop mal élevée.
— Ah !
— Oui ; elle disait tu à ma poupée !

SITUATION INDUSTRIELLE & COMMERCIALE de Roubaix-Tourcoing

Roubaix-Tourcoing, 23 février.

La saison d'hiver, en robe, s'annonce comme devant être bonne et on semble généralement satisfait, en fabrique, du début de la saison, tant sous le rapport de l'importance des ordres, qu'au point de vue des prix obtenus.

Les articles de fantaisie sont bien suivis. Les premiers ordres roms dans ces genres portant surtout sur les neiges et autres pointillés que sur les rayés et les carreaux. Beaucoup de pointillés sont d'ailleurs à fond cossais. Les carreaux se font, en général, plutôt très petits ou grands, que moyens et on préfère, aux combinaisons simples, les dispositions compliquées qui comportent des effets s'embrouillant les uns dans les autres. D'ailleurs, d'une façon générale, en rayé, en carreau et en pointillé, tous les genres à effets accusés sont délaissés pour les étoffes à dessins confus, soit que cette confusion s'obtienne par l'attribution des couleurs qui se font-à-dire les uns dans les autres ou par la combinaison d'effets différents qui se détruisent "un par l'autre".

On fabrique beaucoup de rayés et de carreaux au moyen de fils sabran. Auparavant le sabran donnait un effet de coupure, à présent on l'emploie en grande quantité, en sorte qu'il fait partie intégrante de l'étoffe, et celle-ci semble être autant un pointillé qu'un carreau brouillé. L'emploi de safrans de plusieurs couleurs permet de varier beaucoup l'aspect de ces étoffes. La disposition la plus adoptée est la suivante : On ourdit et on trame 1 ou 2 fils de sabran à intervalles réguliers de quelques millimètres. Si le sabran est monochrome ou si on alterne, par 1 et 1, des safrans de deux couleurs, on a un fond général bonhomme dans lequel apparaît un petit carreau. Si des safrans de deux ou trois couleurs et plus, au lieu d'être alternés en 1 et 1, le sont par groupes, on obtient de grands carreaux. De plus le bord de chaque groupe est généralement fondu avec le groupe voisin. Le fil qui fait le fond est toujours mélangé.

Le cardé n'est plus aussi exclusivement employé pour la fantaisie que les saisons précédentes et beaucoup de genres sont en peigné, mélangé ou non de coton et de mercerisé.

En laines, les arrivages sont moins importants que les autres années à pareille époque et l'alimentation des peignées laisse à désirer.

Le terme, qui a débuté lundi à 4.92 1/2, a accusé cette semaine une légère hausse et clôture aujourd'hui à 4.95 et 4.97.

L'AFFAIRE HUMBERT

Confrontation de Thérèse Humbert et de

Paris, 23 février. — Thérèse Humbert a été confrontée aujourd'hui avec M^{me} Parmentier, dans le cabinet de M. Leydet. M^{me} Parmentier a longuement parlé de ses relations avec le Crawford. Mme Humbert s'est évertuée à défendre M^{me} Parmentier, et d'une façon générale, tous les officiers ministériels ayant occupé, dans l'affaire ; elle a ensuite formellement promis que les frères Crawford viendraient à l'audience de la Cour d'Assises. On dit, au Palais, que M^{me} Parmentier, Dumort, Langlois, et Delachère, vont bénéficier d'une ordonnance de non-lieu.

Marie Daurignac serait mise en liberté

Paris, 23 février. — Il est confirmé que Marie Daurignac va être mise en liberté provisoire. Son examen mental aurait démontré son irresponsabilité.

Le banquier Cattau

Paris, 23 février. — Le banquier Cattau vient de faire appel du jugement de la 9^e Chambre correctionnelle, qui a acquitté les époux Humbert, poursuivis par lui en dénonciation calomnieuse.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Samedi 23 février 1903

La séance est ouverte à 2 h. 20, sous la présidence de M. Jaurès.

Le Métropolitain

La Chambre adopte après urgence déclarée le projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique letablissement, dans Paris, de la ligne de chemin de fer Métropolitain d'Anteuil à l'Opéra par Grenelle.

Les primes aux sucres

Bille adoptée ensuite les projets portant fixation définitive des taux des primes d'exportation des sucres pour les campagnes 1901 à 1902 et 1902 à 1903.

Le droit sur les pétroles

On reprend la discussion de la loi de finances.

M. Plichon présente un amendement tendant à renvoyer à la Commission des douanes l'article 24 (e), établissant une taxe de 1 fr. 25 sur les pétroles.

M. ROUVIER s'y oppose.

La motion Plichon est repoussée par 265 voix contre 243, après pointage.

M. SALLS combat l'augmentation des droits sur le pétrole qui pèserait, dit-il, sur les plus humbles.

Un incident

A ce moment un spectateur placé dans une tribune publique des galeries supérieures, lance dans la salle des brochures à couverture rouge en criant : « A bas les faussaires et les voleurs ! Vive le Roi ! » Il est aussitôt appréhendé par les huissiers qui le conduisent au poste de la prison. Il continue à crier pendant qu'on l'enferme : « A bas les voleurs ! »

Cet incident provoque une certaine agitation. Le calme revient. M. SALLS continue son discours.

Le Président de la Commission dit que si la protection dont bénéficie actuellement l'industrie des pétroles raffinés vient à diminuer, le consommateur n'en souffrira pas.

M. ROUVIER déclare que si, par impossible, les raffineries augmentaient le prix du pétrole, il a des armes pour les arrêter dans cette voie.

Le Gouvernement est prêt à accepter la proposition de résolution de M. Cottat qui tend à déposer un projet de monopole de rectification du pétrole, à la condition que cette proposition soit introduite comme article additionnel.

M. COUTANT accepte.

La taxe votée

L'article 24 est mis aux voix ; il est adopté par 319 voix contre 202.

La motion Cottant

La proposition Cottant, mise aux voix, est adoptée par 319 voix contre 188. L'ensemble de l'article 24 est adopté.

Les articles 25 et 26 (A) sont adoptés. La disjonction des amendements relatifs aux sucres est prononcée ; ils sont renvoyés à la Commission des douanes.

Après une observation de M. Ribot sur la convention de Bruxelles, l'article 25 (B) sur les sucres, et l'article 26 (C) sur la Corée, sont adoptés.

Les zones

On arrive aux dispositions concernant les zones. M. Plichon en demande la suppression.

M. DELORY a aussi un amendement ; mais le gouvernement et la Commission expliquent qu'ils ont accepté un amendement Borne et qu'ils espèrent par là avoir donné satisfaction aux zoniers.

M. Plichon retire sa motion. M. Delory maintient son amendement. Le débat devient tumultueux.

M. Ribot vient préciser la question. « Je suis allé, dit-il, causer avec le Ministre des Finances, en restant décidé à voter comme les intérêts du pays me commandaient de le faire. J'ai été assez heureux pour lui faire comprendre qu'on ne pouvait porter, du jour au lendemain, le prix du tabac de 5 francs à 12 francs. (Très bien ! très bien !) M. le Ministre paraît disposé à étudier une création de « tabac pour pipe » qui donnerait satisfaction à M. Delory. » (Applaudissements.)

M. Delory retire son amendement. M. Boute le reprend, mais pour le retirer après les explications du rapporteur général.

Le Président. — J'ai reçu de MM. Muller, Lagrange et Castillard, un amendement qui reprend les dispositions primitives du gouvernement des zones. (Exclamations.)

« Cris : A lundi ! »

La suite de la discussion est renvoyée à lundi, deux heures. La séance est levée à six heures cinquante.

— X —

L'INDIVIDU QUI A JETÉ DES BROCHURES DANS LA CHAMBRE, au cours de la séance, du haut d'une tribune, est un nommé Pierre Veuroit. La brochure, à couverture rouge, contient des attaques à l'encontre de : « Une victime des conseils de guerre ; prisonnier à la Chambre ; le crime d'un conseiller de cour d'appel et d'un gendarme ; le crime d'un signataire se plaignant d'avoir été condamné à tort à six mois de prison pour insoumission en temps de guerre, par le conseil de guerre de Besançon en 1873. Il avait demandé la révision de son procès qui lui fut refusée par le général André. »

LA TEMPÊTE

A ROUBAIX

Le vent a soufflé en tempête durant toute la journée de samedi et de grosses averses sont tombées sans presque discontinuer. Le tonnerre a grondé à plusieurs reprises.

A TOURCOING

Le vent continue à faire rage et chaque jour des dégâts sont constatés de tous côtés, mais ce sont surtout les cimetières qui sont le plus éprouvés. Pendant la nuit de vendredi à samedi, une chapelle en bois a été renversée dans le cimetière principal et toutes les vitres brisées. Une croix en pierre a été renversée et est venue s'abattre aux pieds de M. Castelain, conservateur, qui est pu être grièvement blessé. Un support de couronnes placé près d'un caveau de famille a été arraché et a brisé une croix voisine. Des mesures ont été prises afin d'éviter des accidents autour des nouveaux monuments.